

Bon No: 004416732		1ere Gachée: 12:30 (1)		Date: 09/12/2025		reap081225160450		Zone: TRANSPORT TOI			
		Quantité: 6.50 m3		référence commande(2): 03 23 54 00 61							
client: 410404		DA SILVA DOMINIQUE SAS		39 RUE DE LA SEIGNEURIE		M80 8x4 ROUXEL ALV					
chantier: 040437				02220		M80 ALVES DOS SA					
		Crugny		6 rue du couvent 06.83.94.83.71 51170 Crugny		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier						RETOUR centrale	
13:15											
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
PJCFC5D501		CHAPE FLUIDE CIMENT								SF2 5	
ciment(type et classe) BETOCARB HP-MX				Additions(type) FI		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C16/20			
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3											
Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 103											
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956				NOM: signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1